

# Saint-Paul

N° 3  
Octobre  
2005

## infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

### EDITORIAL

**M. Roger Pizot**  
Maire de St-Paul-  
lez-Durance



La période estivale s'achève et chacun reprend ses activités. Je suis heureux de vous proposer avec mon équipe municipale ce numéro 3 de Flash Infos qui, outre des informations, vous propose une réflexion sur la gestion des déchets.

C'est un véritable enjeu pour l'avenir qui doit mobiliser chacun d'entre nous. Tout effort individuel contribue à une meilleure résolution de ce problème.

L'énergie représente un autre défi à relever. En ces temps de pétrole cher, il est primordial de se tourner vers d'autres solutions. Le projet ITER n'en est que plus d'actualité. Cela ne doit pas occulter toutes les autres sources d'énergies dites alternatives tel le solaire. C'est pour cela que notre commune, à travers la CPA, peut vous aider dans la réalisation d'une installation solaire.

Dans le même esprit de préservation de l'avenir, la commune agrandit régulièrement son patrimoine foncier en acquérant des parcelles au fur et à mesure de leur disponibilité. Cela nous permet de mieux maîtriser notre environnement. C'est ainsi que nous possédons à ce jour plus de 830 ha de terrains soumis au régime forestier et mis à disposition de la société de chasse. Enfin, le développement harmonieux du village est un souci constant de mon équipe. La réalisation de logements et de locaux commerciaux se précise. Le permis de construire sera bientôt accordé et nous espérons commencer les travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

Je souhaite une bonne rentrée à tous. Vous pouvez compter sur notre détermination comme nous comptons sur votre soutien.

### Education

## La Mairie, partenaire des familles et des établissements

La rentrée scolaire est maintenant faite pour la plupart des élèves, collégiens, lycéens et étudiants. La municipalité conduit depuis de nombreuses années une politique volontaire dans le domaine de l'éducation en apportant son aide tant aux familles qu'aux établissements scolaires.

En voici quelques exemples :

#### Ecole primaire :

Responsable légalement du bon fonctionnement matériel de l'école communale, la Mairie est chargée de la construction des locaux (aménagement d'un plateau sportif cette année par exemple), de leur entretien et de la fourniture des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Pour limiter au maximum les dépenses des familles, elle attribue chaque année des crédits de fonctionnement pour l'achat des fournitures scolaires et pédagogiques (livres, cahiers, documentation, livres de prix etc.), de gros matériel (le mobilier d'une classe a été renouvelé cette année par exemple). Elle finance également des sorties scolaires, s'associe aux projets pédagogiques développés par les enseignants en rémunérant plusieurs intervenants (Education physique, Théâtre, Anglais), prend à sa charge 75 % du coût d'une classe transplantée chaque année (classe de mer, de neige, théâtre etc.) et de la cantine scolaire.

#### Collège et Lycée :

Ces établissements sont de la responsabilité du Conseil Général et du Conseil Régional. Toutefois, la Mairie aide les collégiens et les lycéens en prenant à sa charge 50 % du prix de la carte

de transport scolaire ce qui représente une économie pouvant aller jusqu'à 65 € par enfant. Des subventions de fonctionnement sont également versées aux foyers socio-éducatifs ou clubs sportifs des collèges et lycées du secteur.



plateau sportif

#### Etudiants :

Une aide financière est attribuée chaque année aux étudiants afin de réduire leurs frais de transport ou de logement.

Voir en page 4 les conditions d'attribution de la Bourse aux étudiants. ■

#### Quelques chiffres :

##### Subvention à la Caisse des écoles

- Fournitures scolaires : 10 000 €
- Gros équipement : 2 155 €
- Transports et sorties : 2 900 €

##### Investissements :

- Mobilier (4200 €)
- Plateau sportif (5700 €)
- Jeux de cour (11 000 €)

##### Intervenants extérieurs : 21 000 €

##### Subvention à l'APOAES (Cantine + activités) : 65000 €



## Rencontres économiques Iter

Le 17 octobre prochain, de nombreuses entreprises assisteront aux rencontres économiques Iter organisées par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI). Cette initiative, placée sous le haut patronage du Premier Ministre, en présence de François Goulard ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et de François Loos, ministre délégué à l'Industrie, a pour objectif d'informer les entreprises sur les compé-

tences recherchées, sur la marche à suivre pour répondre aux appels d'offre européens, leur permettre de nouer des partenariats avec de grands groupes. A cette occasion, les acteurs économiques découvriront le dispositif mis en place par la CRCI autour de la formation et l'information sur les mécanismes de passation des marchés, la veille sur les appels d'offre, la connaissance des différents donneurs d'ordre, la sous-traitance...

L'implantation du projet international Iter à Cadarache constitue un projet majeur pour l'Europe, la France et la région. C'est un phare pour l'économie, les sciences, l'enseignement et l'industrie. Son impact en termes d'emploi est estimé à environ 3 000 emplois indirects en France dont 1 400 en PACA durant les dix ans de construction et à environ 3 250 emplois indirects générés en France dont 2 400 en PACA durant les vingt de construction. ■

## → Ralentisseurs

De nombreux habitants se sont plaints de la vitesse excessive de certains véhicules sur nos voies communales. Afin de répondre à cette inquiétude légitime, la commune a fait installer des ralentisseurs dans la rue des écoles et sur le CD61D, le long du lotissement du Clos du pigeonier. D'autres implantations sont à l'étude. ■



## → Pour les Saint-P@ulais br@nchés

Ayez le réflexe de vous connecter régulièrement sur le site Internet officiel de la Mairie de St Paul lez Durance ([www.stpaul.fr](http://www.stpaul.fr)). Vous y trouverez de nombreuses rubriques et informations tant administratives que sur la vie de notre commune (Rubriques flash infos, agenda, compte-rendu du Conseil municipal, démarches administratives par exemple...). Déjà visité par 4 000 personnes chaque mois, notre site est appelé à se développer régulièrement. Dans un proche avenir, vous pourrez par exemple y télécharger tous les formulaires administratifs officiels.

**Inscrivez-vous à notre lettre d'information.** Vous recevrez ainsi régulièrement des infos sur votre commune dans votre boîte électronique. L'inscription est gratuite et se fait directement sur le site Internet. (N'oubliez pas de confirmer votre inscription en répondant au mail qui vous sera adressé afin de la valider correctement). Une précision, vos adresses email ne sont communiquées à personne. ■

## Information police municipale

### → Hygiène et salubrité publiques

Pour le bien public et la qualité de vie de notre village, nous rappelons aux possesseurs d'animaux domestiques qu'ils sont responsables des nuisances occasionnées par leurs animaux ; notamment en matière de déjections sur la voie publique.

Il leur est donc recommandé de ne pas laisser divaguer leurs animaux, de les mener dans des lieux plus adaptés à leurs besoins et de ramasser les excréments de leurs animaux, aucun personnel municipal n'étant prévu à cet effet. En vous remerciant de votre compréhension. ■

## Informations mairie

# La gestion des déchets

La gestion des déchets est en 2005 une problématique très importante. Chacun (élus et citoyens) doit avoir conscience que l'avenir de notre planète dépend de chacun d'entre nous.

**D**es objectifs de collecte et de traitement des déchets de plus en plus sévères sont fixés par la loi. C'est pour les atteindre dans les meilleures conditions possibles que la CPA (Communauté du Pays d'Aix) gère cette compétence pour les 34 communes qui la composent. C'est donc elle qui perçoit la Taxe sur les Ordures Ménagères. La publication par la CPA de son rapport annuel est l'occasion pour nous de faire le point sur la gestion des déchets ménagers sur notre commune.



**Plusieurs outils sont à votre disposition :**

→ **Collecte sélective par points d'apport volontaire :**

Des points d'apport volontaire sont à votre disposition pour y déposer :

- **Bac Jaune :** les emballages (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes)

- **Bac Bleu :** le papier (journaux, revues, magazines)

- **Bac vert :** le verre (bouteilles, bocaux, pots en verre)

Des sacs de tris vous ont été distribués. Vous pouvez en retirer gracieusement en Mairie (nouveaux arrivants ou renouvellement de votre sac).

→ **Piles usagées :**

Les piles sont des polluants très puissants. Ne les jetez plus mais déposez-les dans les containers spéciaux (hall de la Mairie, école, déchetterie).

→ **Déchetterie (ZAC du Castellet)**

Comme tous les habitants de la Communauté du Pays d'Aix, vous avez accès gratuitement à toutes les déchetteries du territoire communautaire.

Celle de St Paul lez Durance est ouverte :

Les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le Samedi de 14h à 17h

Le Dimanche de 9h à 12h

Fermée le mercredi.

Vous pouvez y déposer, cartons, papiers, piles, batteries, peintures, végétaux, encombrants, ferrailles, gravats, huiles de vidange, bois.

Déchetterie tél. 04 42 57 46 82

## Service de l'eau et sécheresse

**D**epuis le début de cette année, le déficit en précipitations a entravé la fourniture d'eau potable sur la commune. Nous avons dû à plusieurs reprises connecter notre réseau sur celui de Cadarache. Ainsi les habitants n'ont connu aucune interruption de service. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette possibilité offerte par la bonne entente entre le CEA et la Commune. Toutefois cela représente un surcoût important pour les finances de la commune car la fourniture d'eau par le CEA est évidemment payante. Pour information le m<sup>3</sup> d'eau consommée est facturé à ce jour aux abonnés 0,538 € HT alors que nous l'achetons 1,07 € HT. Si cette situation devait perdurer, un relevé intermédiaire des compteurs serait effectué et l'augmentation répercutée à chaque abonné. Nous espérons toutefois que les conditions météorologiques s'amélioreront et que nous n'aurons pas à appliquer une telle mesure. Nous demandons à chacun d'éviter tout gaspillage d'eau.

La saison froide approche. Nous vous rappelons que chaque abonné est responsable de son compteur et qu'il doit prendre toutes les mesures nécessaires de protection contre les méfaits du gel. ■



# : un défi pour l'avenir

## → Collecte des gros volumes (monstres)

Suite à la suppression du service de collecte des gros volumes (appareils ménagers, mobilier, literie...) par le SIVOM, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de procéder une fois par mois à la collecte des encombrants sur notre Commune.

Vous devez vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie en appelant le : 04 42 57 40 56.

## → Collecte des ordures ménagères

Des containers sont disposés sur tout le territoire de la commune et peuvent recevoir vos déchets ménagers à l'exclusion de tous ceux que vous devez déposer dans les points d'apport volontaire ou à la déchetterie.

La protection de la nature est l'affaire de tous, merci de participer activement au tri sélectif. Ne jetez dans votre poubelle traditionnelle que les déchets qui ne peuvent pas être déposés dans les points d'apport volontaire ou à la déchetterie. Tous les matériaux récupérés dans ce cadre sont recyclés. Meilleur est le tri au départ, moins les dépenses supportées par tous sont importantes.

Le comportement de chacun en amont est également un facteur d'économie. Un des meilleurs moyens de réduire le traitement des déchets n'est-il pas d'en produire moins ? Des changements simples de nos habitudes peuvent produire de grands effets et contraignent les industriels à moins produire

de déchets inutiles. Quelques exemples faciles à mettre en oeuvre :

- **Utiliser un cabas** pour aller faire ses courses plutôt que de demander des sacs en plastiques si polluants.
- **Acheter ses produits à la découpe** plutôt que pré-emballés
- **Eviter au maximum les produits emballés individuellement**
- **Utiliser des piles rechargeables**
- **Eviter tout ce qui est à usage unique et "jetable"**.

Le coût global de la gestion des déchets (collecte, transport et traitement) est de 98,7 € par habitant (soit environ 79 000 € pour notre commune). La Taxe sur les Ordures Ménagères (TOEM) ne couvre que 40 % de cette dépense, le reste étant financé par la vente de produits à recycler (7 %) et le budget général de la CPA (53 %). ■

### Quelques chiffres concernant les déchets ménagers sur notre commune

Chaque St Paulais produit en moyenne :

**367 kg** par an d'ordures ménagères (collectées dans les containers)

**78 kg** par an d'emballages, papiers, verre (déposés dans les point d'apport volontaires et donc recyclés)

**140 kg** par an de déchets divers (gravats, végétaux, encombrants, ferrailles, cartons, batteries, huile etc...) déposés à la déchetterie

## La Mairie aide nos aînés

→ **Transport sur Manosque** : Pour permettre aux personnes sans transport de profiter de zones commerciales plus importantes que celles disponibles sur la commune, un transport sur Manosque est organisé le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois. Il est gratuit pour les personnes de plus de 60 ans.

→ **TéléAssistance** : mise en place par le Conseil Général, la commune prend à sa charge 75 % du coût. Les dossiers d'inscription se font au secrétariat de la Mairie.

→ **Repas de l'amitié** : Tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois. C'est l'occasion pour chacun de se retrouver dans une ambiance conviviale autour d'un bon repas. Une à deux fois par an, un repas amélioré avec animation est organisé au Château de Cadarache. 80% pris en charge.

→ **Colis du Conseil Général** : La municipalité s'occupe du recensement des bénéficiaires et sert d'intermédiaire entre le Conseil Général et la population.

→ **Colis de Noël** : Il est attribué à toutes les personnes de plus de 70 ans résidant sur St Paul lez Durance. Sa composition, à notre connaissance, n'a jamais déçu.

→ **Repas du 3<sup>e</sup> âge** : En collaboration avec l'association St Paul Loisirs, ce repas qui est organisé une fois par an en Septembre, est offert à toutes les personnes de plus de 65 ans.

→ **Attribution d'une subvention** à l'association St Paul loisirs qui organise de nombreuses sorties et manifestations à l'attention entre autres des personnes âgées.

## Garderie périscolaire

Afin de répondre à la demande des familles, la municipalité a mis en place une garderie périscolaire qui fonctionne depuis le mois de septembre.

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés sur l'école communale, dont les 2 parents travaillent ou issus de familles monoparentales. Les enfants ne remplissant pas ces conditions seront accueillis dans la limite des places disponibles (20 places), en ayant pris soin de prévenir le service la veille pour le respect des effectifs.

**Le service est ouvert** les lundi, mardi, jeudi et vendredi uniquement pendant les périodes scolaires, et les mercredis travaillés.

Les **horaires d'accueil** sont de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h00.

L'**inscription** se fait dans les locaux de la garderie périscolaire, la dernière semaine de chaque mois pour le mois suivant.

**Tarifs** : 1,50 € la garde ou forfait mensuel de 50 €. Pour les forfaits mensuel uniquement, un tarif dégressif est appliqué en fonction du nombre d'enfants d'une même famille soit 50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 40 € pour le 2<sup>e</sup> et 30 € pour le 3<sup>e</sup>.

L'**encadrement des enfants** est assuré par Mmes Daumas Patricia et Chevalley Denise. Le transport entre la garderie et l'école se fait par minibus municipal.

## PLANNING INSCRIPTION

Pour le mois de	Jours d'inscription
Novembre 2005	Du 17 au 21 Octobre
Décembre 2005	Du 21 au 25 Novembre
Janvier 2006	Du 12 au 16 Décembre
Février 2006	Du 23 au 27 Janvier
Mars 2006	Du 6 au 10 Février
Avril 2006	Du 27 au 31 Mars
Mai 2006	Du 10 au 14 Avril
Juin - Juillet 2006	Du 22 au 26 Mai

Les chèques fait "en veille" de vacances ne seront encaissés qu'au début du mois suivant.

**Rappel** : Les inscriptions se font uniquement à la Garderie aux heures d'ouvertures (Tél. : 04.42.57.44.54)

## Spécial emploi

# Vous recherchez un emploi ?

Plusieurs instruments sont à votre disposition sur la commune.

### → Commission Municipale de l'Emploi

Cette commission essaie d'aider toutes les personnes à la recherche d'un emploi (mise en relation entre les employeurs et des demandeurs, diriger vers les organismes compétents etc.). **Se faire connaître en Mairie (04 42 57 61 22)**. Par ailleurs des offres d'emploi sont régulièrement affichées sur les panneaux municipaux dans le hall de la Mairie.

### → Mission Locale du Pays d'Aix

La Mission Locale a vocation à aider les 16 / 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans qualification ou jusqu'à bac +2 non validé. Elle vous apporte un appui dans votre volonté et votre engagement à construire votre parcours de qualification et d'insertion professionnelle et sociale. Pour connaître son champ d'intervention consulter régulièrement son site Internet à l'adresse suivante :

[www.ml-pa.org](http://www.ml-pa.org)

#### Antenne du Canton de Peyrolles

11 avenue de l'Ancienne Poste  
13610 Le Puy Sainte Réparate  
Tél. 04 42 61 92 50 - Fax 04 42 50 08 13  
[www.ml-pa.org/public/pagesML/antennes/peyrolles.html](http://www.ml-pa.org/public/pagesML/antennes/peyrolles.html)

### → Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (le PLIE) est un programme destiné à faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficulté. Ce dispositif qui s'inscrit dans la durée, s'organise principalement autour de deux axes : le parcours du chercheur d'emploi et la mobilisation des entreprises. Objectif du PLIE : proposer aux personnes un service sur-mesure qui leur permette, par un accompagnement et une prise en charge individualisés, de

s'insérer durablement dans l'emploi. Ce dispositif comprend différentes étapes de réadaptation à la société, au travail et à l'entreprise. Comment devient-on bénéficiaire du PLIE ? Dans les faits, des personnes sans emploi et en grande difficulté sont identifiées par des organismes prescripteurs tel que la Mission Locale du Pays d'Aix. Nous vous orienterons vers le PLIE pour qu'un accompagnateur vous prenne en charge.

**S'adresser à la Mission Locale du Pays d'Aix (Tél. : 04 42 61 92 50) ou en Mairie au 04 42 57 61 22**

### → Association Paul-Emplois

Cette association a pour buts :

- de relancer la "cellule emploi" de la Mairie de St Paul lez Durance,
- de favoriser l'emploi sur une zone géographique autour de St Paul Lez Durance
- de mettre en relation des employeurs et des demandeurs d'emplois
- d'assurer une information dans le cadre de nouveaux projets du centre d'études de Cadarache (CEDRA, RES, ITER, RJH...).

Ses moyens sont :

- des permanences hebdomadaires (*mardi de 16h30 à 18h30 en Mairie*) pour accueillir, conseiller et accompagner dans leurs démarches, tous les demandeurs d'emplois,
- des contacts réguliers avec les institutions pour l'emploi
- une recherche active auprès des entrepreneurs de la zone d'activité du bassin de St Paul-Lez-Durance.

Le siège social est fixé dans les locaux au rez de chaussée de la Mairie. ■

**Contact : Tél : 04 42 28 55 93 ou par courrier adressé à la Mairie.**

## Energie solaire

# Un guide pratique pour l'intégration architecturale des capteurs solaires

Pourquoi et comment utiliser l'énergie solaire, à quel coût et avec quelles aides financières ? La CPA (Communauté du Pays d'Aix) publie un guide pratique grâce auquel vous saurez tout sur l'installation des capteurs solaires.

Depuis avril 2004, la Communauté du Pays d'Aix aide les particuliers à l'acquisition de chauffe-eau et de chauffages solaires (aide pouvant aller jusqu'à 700 € et plafonnée à 20% des dépenses TTC). Vous trouverez sur ce guide toutes les informations et conseils pratiques pour installer ce type d'équipement et ainsi faire des économies d'énergie tout en préservant l'environnement.

Ce guide est à votre disposition en Mairie et par Internet sur les sites de la Mairie ([www.stpaul.fr](http://www.stpaul.fr)) ou de la CPA ([www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr)). Vous pouvez également contacter directement la CPA / Espace Info énergie au 04 42 92 48 12 (Téléphone/Fax). ■

Conception, réalisation : MAYA COMMUNICATION • 0 811 651 605 • [www.mayacommunication.com](http://www.mayacommunication.com)

## Aide financière

# Bourses d'études supérieures

### Conditions d'attribution

- Etre bachelier
- Fréquenter un établissement de l'Enseignement Supérieur (faculté, I.U.T, ...)
- Etre âgé de moins de 27 ans
- Etre à la charge de ses parents (résidents permanents sur la Commune)
- Ne pas suivre un enseignement rémunéré

**Un dossier est à constituer et à déposer au secrétariat de la mairie avant le 15 octobre 2005.**

### Sont Exclus notamment :

- Les formations professionnelles en alternance.
- Les conjoints des étudiants.

La Commission qui est seule compétente, étudiera et validera chaque dossier. ■

# Semaines de la Sécurité routière

**Du 7 au 18 octobre 2005**

Notre commune participe à cette action en ciblant les enfants de l'école et leurs parents sur les thèmes suivants :

- L'enfant passager
- L'enfant témoin d'un accident

Des exercices grandeur nature seront organisés en collaboration avec la police municipale, les pompiers et les enseignants.

**Réunion publique sur le thème de la sécurité routière le 13 octobre à 18h30 dans la salle polyvalente de l'école.**

## Comment contacter la Mairie

- ▶ **SECRÉTARIAT** ouvert l'après-midi de 13h30 à 17h30.  
Tél. : 04 42 57 40 56  
Fax : 04 42 57 44 61  
Email : [mairie@stpaul.fr](mailto:mairie@stpaul.fr)  
Site Internet : <http://www.stpaul.fr>
- ▶ **M. le Maire** reçoit sur rendez-vous tous les jours
- ▶ **QUELQUES NUMÉROS UTILES :**  
**Infirmières :**  
06 09 52 78 27 / 06 10 35 72 06  
**Médecin de garde :** 04 42 57 41 08  
**Police Municipale :** 06 07 55 56 32